

## Anniversaire

Claude Thiébaud

En 1982, Bernadette et Philippe Rossignol publiaient, au Centre de Généalogie et d'Histoire des Isles d'Amérique (C.G.H.I.A., 30 rue de la Boissière, 75116-Paris), une plaquette fort modeste dans son apparence, simplement dactylographiée et agrafée, intitulée :

*Ascendance antillaise*  
*de*  
*Saint-John Perse (Alexis Léger)*  
*(1887-1975)*  
*Ambassadeur, Prix Nobel de littérature 1960*  
*Né à la Guadeloupe*

Pour saluer le vingtième anniversaire de cette publication qui est tout sauf modeste, pour témoigner de la fécondité de la voie ainsi ouverte par les auteurs, voici quelques documents qui leur sont offerts un peu à la manière de ces volumes de *Mélanges* que quelquefois des collègues et étudiants offrent aux professeurs qui les ont particulièrement marqués.

De qui et de quoi s'agira-t-il ? D'Anatole Léger, le grand-oncle d'Alexis Léger, futur Saint-John Perse, et spécialement du tremblement de terre du 8 février 1843.

Le rapport avec Bernadette et Philippe Rossignol ? Les premiers, ils avaient attiré l'attention sur le fait qu'avait existé en Guadeloupe, au XIX<sup>e</sup> siècle, une véritable dynastie des Léger dont le vrai fondateur avait été, non tant Prosper, le premier qui soit arrivé sur l'île, en 1814, mais son fils Anatole.

Anatole Léger fut en effet notaire, conseiller municipal puis premier adjoint de Pointe-à-Pitre avant d'en être le maire (en 1860 et 61), mais aussi conseiller colonial, puis conseiller général et président de cette assemblée (de 1868 à 1871). Pour les siens, il fut un «vrai pater familias» : nombre de Léger et apparentés, quand ils étaient en quête d'un refuge dans l'adversité, ont trouvé asile chez lui. Pour plus de détails, voir l'étude fondatrice de Bernadette et Philippe Rossignol.

Paradoxalement, le poète, dans son autobiographie, ne nomme pas Anatole alors qu'une rue et une crèche de Pointe-à-Pitre, pendant son enfance pointoise, rappelaient l'existence de l'« homme du 8 février ». La crèche Sainte-Anatilde, créée par Anatole Léger et portant le nom de sa fille aînée, décédée un an après son mariage, a aujourd'hui disparu, mais la rue Anatole Léger demeure.

En 1987, au colloque de Pointe-à-Pitre, j'ai une première fois évoqué le rôle essentiel joué par Anatole Léger dans la gestion des suites de la double catastrophe du 8 février 1843 : Pointe-à-Pitre en grande partie détruite, plusieurs milliers de morts et de blessés, des rues impraticables, des cadavres partout, jetés dans des fosses communes, incinérés place de la Victoire ou jetés à la mer<sup>1</sup>. Comment le poème *Histoire du régent* pourrait-il ne pas être en rapport avec ce drame alors qu'on y retrouve tous ces détails ? Augusta Caille, la grand-mère du poète, a vécu l'événement chez Anatole justement : prisonnière des décombres, cernée par le feu avec d'autres membres de la famille dont son futur époux, Alexis Edmond Léger, le plus jeune frère

---

<sup>1</sup> « L'antillanité à tort contestée d'*Histoire du régent* » in *Saint-John Perse : antillanité et universalité*, Actes partiels du colloque de Pointe-à-Pitre, 30 mai-1<sup>er</sup> juin 1987, Henriette Levillain et Mireille Sacotte éd., Editions caribéennes, 1988.

d'Anatole, elle a failli comme tous y être brûlée vive. Les Actes du colloque donnent à lire quelques extraits des souvenirs d'Augusta sur cette journée du 8 février 1843. Le passage est ici publié *in extenso*. Surtout, il va pouvoir être mis en perspective avec un autre récit, rédigé par Anatole lui-même, tout récemment « inventé ».

Ce récit d'Anatole authentifie globalement les souvenirs d'Augusta, oui vraiment, tous les Léger peuvent se dire : *Nous avons eu chaud !*. En même temps la comparaison entre les deux textes contribue à suggérer la personnalité de l'un et de l'autre.

Quelque jour, un autre récit du même événement, tel que l'a vécu Lérismée, la sœur d'Augusta, sera sans doute publié. Elle aussi a failli mourir dans la maison d'Anatole. Il m'a été donné de lire récemment, en Martinique, une copie de ce récit. L'original serait en Guadeloupe entre les mains de lointains parents des Léger. Cette troisième version apporte d'autres précisions et confirme un peu plus l'importance du drame auquel tous ont échappé. Faute d'avoir pu entrer en contact avec les propriétaires du document, celui-ci n'est pas reproduit ici à côté des deux autres.

D'autres récits traitant du même événement et évoquant des ascendants du poète se trouvent sans doute dans des archives familiales ou ailleurs : l'exemple de Bernadette et Philippe Rossignol montre qu'on peut tout espérer de l'avenir.

Un mot sur le récit d'Augusta. Caille est son nom de jeune fille, elle épousera Alexis Edmond Léger deux ans après la catastrophe, le poète est leur petit-fils (fils de leur fils Amédée). Le récit est emprunté à un document manuscrit, intitulé «Augusta (1825-1908)» et conservé aux Archives départementales de la Guadeloupe. Il s'agit de la mise en forme d'informations, essentiellement généalogiques, telles qu'elles se sont enrichies et transmises de génération en génération jusqu'à un autre petit-fils d'Augusta et Alexis Edmond Léger, Eugène Joubert (fils de leur fille Stéphanie), qui les a mises en forme. Le récit date sans doute de 1908, année de la mort d'Augusta. En fait, n'est conservée aux Archives départementales que la copie de ce texte, effectuée par la mère du scripteur. Sans doute Eugène Joubert a-t-il bénéficié d'informations orales de sa grand-mère elle-même.

Eugène Joubert et sa mère ont en effet quitté la Guadeloupe et se sont installés à Pau à la même époque que le futur Saint-John Perse et ses parents, et en même temps qu'Augusta. Le poète se situe donc, par rapport à Augusta et par rapport à ce texte et aux informations qu'il contient, dans le même rapport qu'Eugène. C'est dire l'intérêt du document pour une meilleure connaissance du poète.

L'événement est évoqué - mais en quelques lignes seulement - dans un autre texte signé d'Eugène Joubert, inédit lui aussi et conservé aux Archives départementales de la Guadeloupe, consacré à la famille de Leyritz. Le passage est reproduit à la suite. Il n'apporte rien de nouveau mais est si bref...

Deux mots sur le récit d'Anatole. Il figure dans une compilation de textes divers constituée dans les mois qui ont suivi la catastrophe de 1843, deux volumes reliés intitulés *Chronique du 8 février 1843 / Recueil de documents et pièces officielles devant servir à l'histoire du tremblement de terre éprouvé par la Guadeloupe / Hommage à l'Amiral Gourbeyre*, conservés aujourd'hui au Service historique de la Marine à Vincennes (cote Ms 199-1 et 2). Le premier volume était terminé en décembre 1843, le second en mai suivant. Il s'agit de copies manuscrites de lettres reçues et envoyées par le gouverneur Gourbeyre, d'arrêtés et autres textes officiels, plus quelques articles parus dans la presse antillaise mais aussi en France, tous relatifs à l'événement et à la gestion de ses suites. Le récit d'Anatole Léger y figure sans indication quant à son origine. Il n'a pas été difficile de découvrir qu'il avait été publié dans le *Journal officiel de la Martinique* (n° 19 du mardi 17 mars 1843). Il l'a peut-être été aussi dans la *Gazette officielle de la Guadeloupe*, mais je l'y ai cherché en vain.

C'est une note de Danielle Bégot, Maître de conférences à l'Université des Antilles-Guyane, accompagnant son étude récemment parue sur l'iconographie du tremblement de terre de 1843 à la Guadeloupe<sup>2</sup>, qui m'a alerté sur l'existence de cette *Chronique*. Le récit d'Anatole Léger y est seulement évoqué en quelques mots. L'intérêt de l'ensemble du manuscrit a amené le Service historique de la Marine et le conservateur du patrimoine, Alain Morgat, chef de la Bibliothèque centrale de la Marine, à accepter sa publication intégrale. La publication en est prévue avant février 2003, 160<sup>ème</sup> anniversaire de la catastrophe.

### **Extrait de la biographie d'Augusta Léger, née Caille, grand-mère d'Alexis Leger/Saint-John Perse.**

Lérismée<sup>3</sup> et Augusta se rendaient souvent au Morne-à-Caille, où elles étaient invitées, soit chez Mlle Émilie Houdin<sup>4</sup>, soit chez M. et Mme d'Orgemont<sup>5</sup>. Le carnaval de 1843 avait été particulièrement gai. Anatole Léger s'était empressé d'inviter sa nièce, Amélie Chassaing (la future Mme Lyons)<sup>6</sup> à passer chez lui<sup>7</sup> quelques semaines, en compagnie de Lérismée et d'Augusta. Une troupe d'artistes, venue de France, donnait à ce moment des représentations au théâtre de la ville, et de brillantes réceptions s'annonçaient pour clôturer le carnaval.

Le 8 février, le déjeuner de 10 heures terminé, les trois jeunes filles causaient gaiement en préparant leurs prochaines toilettes de bal quand tout à coup, la terre tremble. La secousse, d'abord faible, augmenta bientôt avec une telle intensité qu'Augusta, à qui l'on avait fait souvent des récits de ces catastrophes, eut la présence d'esprit de se blottir sous une table, pendant qu'avec un vacarme épouvantable s'écroulaient les murs de la maison. Quand elle put sortir de cette cachette improvisée, elle entendit les cris de sa mère<sup>8</sup> et de sa tante<sup>9</sup> qui, de l'étage supérieur, parvinrent à la rejoindre ainsi que sa sœur mais Amélie avait disparu. On l'appela en vain. Mme Caille déclara qu'elle n'abandonnerait pas la maison avant de l'avoir retrouvée. Par suite de l'écroulement de la toiture, des quantités d'objets des étages supérieurs avaient crevé le plafond. Amélie avait été jetée par terre, une paillese étant tombée sur elle, ainsi que des meubles et des débris de murs. On eut grand peine à la délivrer. Lérismée, elle, avait la jambe prise sous un pan de mur et ne pouvait se mouvoir. Une esclave dévouée de la famille<sup>10</sup> parvint à la dégager. En récompense de son dévouement, on lui donna, peu après, sa liberté. Anatole Léger et Alexis<sup>11</sup> quittèrent à la hâte l'étude qui se trouvait au rez-de-chaussée, et après mille difficultés, réussirent à monter auprès de ces dames. Il fallait sans tarder fuir, car le feu commençait à [...]

[lignes manquantes dans la copie, suite à un massicotage malencontreux]

[...] maison sans une aide de dehors. Dans l'immeuble contigu habitait une vieille dame, amie de la famille, qui, n'ayant pas d'enfant, avait pris Lérismée et Augusta en affection et avait fait son testament en leur faveur<sup>12</sup>. Elle jouissait d'une certaine aisance et possédait plusieurs

---

<sup>2</sup> Danièle Bégot, « L'imaginaire de la catastrophe : l'iconographie du tremblement de terre de 1843 à la Guadeloupe », in *Les Catastrophes naturelles aux Antilles*, Alain Yacou éd., Kharthala, CERC, 1999.

<sup>3</sup> Lérismée Caille, 20 ans, Augusta, 18 (nées en 1823 et 1825).

<sup>4</sup> Emilie Houdin, leur grand-tante, appelée Nénène en famille.

<sup>5</sup> M. et Mme d'Orgemont, leurs oncle et tante.

<sup>6</sup> Amélie Chassaing, leur cousine, doit, comme Lérismée et Augusta, avoir une vingtaine d'années (mariage en 1822 de ses parents, Ernestine Léger, sœur d'Anatole, avec Adolphe Chassaing).

<sup>7</sup> Au 31 rue d'Arbaud, actuelle rue Achille-René Boisneuf. L'étude est au rez-de-chaussée, l'appartement à l'étage.

<sup>8</sup> Stéphanie de Leyritz, veuve d'Augustin Caille depuis 1828, belle-sœur d'Anatole Léger.

<sup>9</sup> Joséphine de Leyritz, épouse d'Anatole Léger.

<sup>10</sup> Elle s'appelait Céline selon le récit d'Anatole.

<sup>11</sup> Alexis Edmond Léger, 24 ans, (né en 1819), le plus jeune frère d'Anatole (né lui en 1810).

<sup>12</sup> Une certaine dame Vernias selon le récit d'Anatole.

esclaves. Deux de ceux-ci se trouvaient, au moment de la catastrophe, tout près de chez elle ; ils accoururent pour la sauver, mais par suite de la dislocation des murs de cette maison, ils ne purent ouvrir les portes du rez-de-chaussée.

Pendant ce temps, on entendait à l'intérieur les cris de cette pauvre dame, implorant du secours. Les esclaves dans l'impossibilité de pénétrer jusqu'à elle, et ne voulant pas perdre inutilement un temps si précieux, allèrent offrir leurs services aux familles Léger et Caille. Leur malheureuse maîtresse fut brûlée vive, mais c'est grâce à sa mort que toute notre famille fut sauvée. Le testament de la pauvre dame, fait en faveur des jeunes filles Caille, avait été rédigé en minute chez son notaire, avec l'assistance d'un de ses confrères. Ils furent tous deux brûlés et leurs études détruites. Toute preuve de ce legs était perdue. Les biens de cette dame revinrent à des parents éloignés.

Il fallait gagner au plus vite le Morne-à-Caille. Par suite de l'écroulement des murs et le feu qui gagnait déjà partout, le passage de beaucoup de rues était impraticable. Quel triste voyage fut alors celui des malheureux survivants ! Toutes les maisons écroulées, beaucoup déjà en flammes ! Des cris s'échappaient des décombres, des gens blessés, hagards, courant par les rues encombrées de pierres. Un pauvre jeune homme, la jambe prise sous un énorme moellon criait : «A l'aide, sauvez-moi!». La place de la Victoire, transformée en ambulance, servait d'asile à tous les morts et blessés qu'on y portait en masse.

Une contemporaine de notre grand-mère, Mlle Loyseau<sup>13</sup>, qui dansait les jours précédents avec un entrain charmant, dut subir à la hâte l'amputation d'une jambe et mourut quelques jours après.

Madame Anatole Léger, qui touchait au terme de sa grossesse, brisée par tant d'émotions, avançait dans les rues, avec les plus grandes difficultés. Enfin on atteignit le Morne-à-Caille. Ces dames furent accueillies à bras ouverts par Émilie Houdin qui logea Mme Caille et ses filles chez elle. La famille Léger fut reçue chez M. et Mme d'Orgemont. C'est là que Joséphine mit au monde son fils Emmanuel. Peu de jours après ses couches, elle expirait des suites de cette terrible journée.

Grâce à l'activité du gouvernement, la ville fut promptement déblayée. Deux ans plus tard, elle était reconstruite en grande partie. Pour obvier à l'inconvénient des tremblements de terre, les maisons furent toutes rebâties en bois. C'est ce qui explique la facilité avec laquelle le feu se propagea en 1871.

---

<sup>13</sup> Non identifiée.

## Extrait de la biographie des de Leyritz.

Cette brillante période<sup>14</sup> prit fin au tremblement de terre du 8 février 1843, qui, e détruisant la ville de Pointe-à-Pitre, amena pour Stéphanie la perte de l'immeuble qu'elle possédait rue de la Gabarre. Sauvée providentiellement des décombres, elle se réfugia, avec ses filles, chez Melle Houdin, au Morne-à-Caille, d'où elles se rendirent chez Mme Chassaing, à l'habitation Fonds Caraïbes. Peu de jours après leur arrivée elles reprenaient en hâte le chemin du Morne-à-Caille à la nouvelle de la mort de Joséphine (Mme Anatole Léger) qui, peu de jours avant, avait mis au monde un fils du nom d'Emmanuel.

### Témoignage d'Anatole Léger, notaire à la Pointe-à-Pitre, sur le désastre du 8 février 1843.

Quand on est condamné par le malheur à n'avoir pour les services rendus qu'une reconnaissance stérile, au moins ne doit-elle pas être muette ; c'est d'ailleurs une douce satisfaction que de penser que ceux qui vous ont été utiles en recueilleront le prix par l'estime publique<sup>15</sup>.

Au moment du tremblement de terre et de l'incendie du 8 de ce mois, ma femme, au terme de sa grossesse<sup>16</sup>, mon frère<sup>17</sup>, deux nièces<sup>18</sup> et plusieurs de mes domestiques s'étaient groupés autour de moi, lorsque ma maison s'écroulant avec fracas, nous fûmes précipités du premier étage au rez-de-chaussée, où nous restâmes enfouis sous les décombres, tous miraculeusement préservés de blessures. Il y avait une demi-heure environ que nous étions dans cette cruelle position quand ma servante Céline<sup>19</sup>, qui déjà venait de sauver mes deux enfants<sup>20</sup>, revint au péril de sa vie pour nous sauver aussi. Après de vains efforts pour nous dégager, «Monsieur, me dit-elle, prenez courage, je vais chercher du secours». Elle sort, et assez heureuse pour rencontrer deux hommes de cœur, elle revient accompagnée de MM. Bouchet frères<sup>21</sup>, médecins. Tous trois alors, au risque continu d'être écrasés, travaillent à nous sauver. Le premier dégagé, je puis agir à mon tour, et nous parvenons enfin à retirer des décombres ma famille et mes domestiques, au moment où les flammes envahissaient la maison.

Un nègre esclave nommé Poyotte<sup>22</sup>, appartenant à Mme Vernias<sup>23</sup>, ma voisine, chez laquelle dans son trouble il avait cru entrer, nous fut également d'un grand secours. Grâce soient rendues à Céline, à MM. Bouchet, à ce bon nègre. Après Dieu, c'est à eux que je dois la vie et la conservation des miens. Il me plaît à le reconnaître publiquement. Hommage à leur courage,

---

<sup>14</sup> Celle du carnaval.

<sup>15</sup> Ne s'agit-il dans cette introduction que de l'impossibilité où se trouve Anatole de remercier autrement que par son récit ses sauveurs, les esclaves Céline et Poyotte ? Le thème de son propre dévouement désintéressé à la cause publique est récurrent dans les documents de l'époque et perdurera jusqu'à la fin du siècle.

<sup>16</sup> Elle accouchera le lendemain de leur sixième enfant, Emmanuel, et mourra peu après, le mercredi 22 février, soit le lendemain de la rédaction de ce récit par son mari. Elle avait 39 ans. Emmanuel, quand il soutiendra sa thèse de licence en droit en 1863, fera suivre son nom, contre tous les usages, de la mention « né à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) le 9 février 1843 ». Anatole, en 1845, épousera la sœur puînée de sa première femme, Alexina de eyritz.

<sup>17</sup> Alexis Edmond Léger.

<sup>18</sup> Lérismée et Augusta.

<sup>19</sup> Désignée comme « esclave » et non pas comme « servante » par Augusta dans son récit.

<sup>20</sup> Alcide et Charles, ses deux premiers fils, étant alors lycéens à Louis-le-Grand, il doit s'agir d'Henri, son dernier né, et de l'aînée, Anatilde.

<sup>21</sup> L'aîné sera le parrain d'Emmanuel (et sa marraine : Lérismée).

<sup>22</sup> Poyotte serait entré par erreur chez les Léger. Augusta, sans nommer l'esclave, présente une version plus héroïque des faits.

<sup>23</sup> Non identifiée.

à cette abnégation qui leur a fait oublier le soin de leur propre sûreté dans un pareil moment, pour obéir au noble sentiment de l'humanité. Reconnaissance surtout à celle pour qui se dévouer pour ses maîtres a été un acte si naturel et si spontané, qu'à l'heure même où je vous écris, elle n'a pas encore la conscience de sa belle action. Hélas ! la pauvre femme n'a pu sauver tous ceux qu'elle aimait, un de ses enfants qu'elle n'a point aperçu au moment du danger, gît encore sous les ruines de ma maison. M. le Gouverneur s'est fait présenter cette excellente femme, il a voulu la complimenter lui-même de son dévouement, et moi, je veux par ces quelques mots le consacrer ici en témoignage de ma reconnaissance et pour prouver aussi, à qui pourrait encore en douter, que l'esclave aux colonies n'est pas toujours et nécessairement, comme on a voulu le faire croire, l'ennemi naturel de son maître<sup>24</sup>.

Claude Thiébaud

---

<sup>24</sup> Poyotte sera-t-il émancipé ? Il le semble selon le récit (inédit) de Lérismée. D'autres esclaves l'ont été pour leur dévouement, par exemple les nègres Félix et Jérémie (rachetés à leurs maîtres respectifs sur le budget colonial). Le commentaire d'Anatole est à la fois favorable aux esclaves (doués d'humanité) mais sans hostilité à l'égard de l'esclavagisme (thèse du bonheur de l'esclave sous les bons maîtres).